

Des **SOUVENIRS** vivants condamnés à **mort !!**



**N'acqurez pas de tortues à l'étranger !
pour 1 reptile proposé à la vente,
combien en sont déjà morts avant ?**

Acheter ces animaux par compassion est erroné. En effet, pour 1 tortue vendue, 10 seront à nouveau prélevées dans leur milieu naturel.



La plupart d'entre elles, rentrées illégalement en Suisse vont mourir cruellement tôt ou tard faute de soins adéquats.

L'achat d'artisanat réalisé avec des carapaces de tortues contribue également à la capture de cette espèce animale déjà très menacée.



Renoncez à ces souvenirs de voyage, qui sont d'ailleurs interdits de commerce et punissable par la loi.

Vous contribuerez ainsi à la protection d'une nature riche et diversifiée, et vous vous éviterez aussi le chagrin de perdre votre animal.



Clinx GmbH, www.clinx.ch

Merci beaucoup:



Amis de tortues Basilienses, Suisse
www.schildkroeten-sfb.ch
Tel. 078 831 95 20